

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de Collemiers du mardi 25 février 2025 à 19h45

Sur convocation adressée par le Maire le 20 Février 2025, dont l'ordre du jour est le suivant :

♦ DESIGNATION REFERENT APOSTILLE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de COLLEMIERS, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Simone MANGEON, Maire.

Membres présents : Simone MANGEON, Joël THIBAUT, Alain CORNEAU, Delphine GREMY, Frédéric TROUE, Nadine ROCA, Jelena LAURENT et Pascal PREVOST

Procurations : Sandrine RAVASSON donne pouvoir à Simone MANGEON

Excusés : Marie-Noëlle SASSIAT, Sylvain PICOUE, Raphaël GOURLIN, Thierry ALEXANDRE

Secrétaire de séance : Joël THIBAUT

La séance est ouverte à 19h45

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2025 sans observation.

Délibération n°07022025-11 – Désignation Référent Apostille

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1^{er} du décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un référent communal pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner :

Madame Simone MANGEON, référent Apostille

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette affaire

Questions diverses :

Lavoir : L'association de préservation du patrimoine oublié propose une donation de 1000 euros pour la remise en état du lavoir de la commune. Madame le Maire va prendre contact pour convenir d'un rendez vous avec le président de l'association.

Ecusson : Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire appel au service d'un prestataire pour faire des propositions d'écussons pour représenter la commune.

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de questions, ni d'observations à formuler, Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Répertoire – Réunion du mardi 25 Février 2025

N°	Objet	Page	Folio	Classification
07022025-11	DESIGNATION REFERENT APOSTILLE	1	13	5.5

Nom-Prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
ALEXANDRE Thierry			x	
CORNEAU Alain	x			
GREMY Delphine	x			
GOURLIN Raphaël			x	
LAURENT Jelena	x			
MANGEON Simone	x			
PICOUET Sylvain			x	
PREVOST Pascal	x			
RAVASSON Sandrine			x	MANGEON Simone
ROCA Nadine	x			
SASSIAT Marie-Noëlle			x	
THIBAUT Joël	x			
TROUE Frédéric	x			

Le Maire,

Simone MANGEON



Le secrétaire de séance,

Joël THIBAUT